Déni de la réalité et minimisation par les délinquants sexuels : évaluation et résultats du traitement

Les cliniciens et les professionnels qui s'occupent de délinquants sexuels n'ont pas été surpris de constater que de nombreux délinquants niaient avoir commis une infraction. Souvent, le déni de la réalité est considéré comme le principal obstacle à la réussite d'une thérapie et, en conséquence, la plupart des programmes de traitement excluent les délinquants qui refusent d'admettre l'infraction qu'ils ont commise.

En niant les faits, le délinquant conclut souvent qu'il n'a pas de problèmes et que rien ne justifie donc sa participation au traitement. Même si le délinquant reconnaît avoir commis une infraction, il risque fort de déformer la vérité en minimisant la fréquence, la gravité et la variété des comportements sexuels criminels qu'il adopte.

*Département de psychologie, Queen's University et la clinique des comportements sexuels de Warkworth.

Cent-quatorze violeurs incarcérés ont participé à une étude régulière(1). Ceux qui reconnaissaient l'infraction pour laquelle ils avaient été condamnés (41 p. 100) ont été séparés de ceux qui niaient leurs agissements (59 p. 100).

Les deux groupes avançaient des arguments pour justifier leur déni de la réalité ou pour minimiser leur responsabilité à l'égard de l'infraction. Par exemple, parmi les négateurs, 31 p. 100 soutenaient qu'ils n'avaient pas commis d'infraction puisque leur victime les avait provoqués en étant séduisante. Environ un tiers de ceux qui niaient l'infraction commise et un quart de ceux qui la reconnaissaient affirmaient que leur victime voulait dire oui même si elle disait non. Parmi ceux qui niaient leur crime, 69 p. 100 déclaraient que leur victime avaient fini par se détendre et prendre plaisir au viol. Vingt pour cent de ceux qui reconnaissaient leur culpabilité avançaient le même argument. Soixante-neuf pour cent des délinquants du premier groupe et 22p. 100 de ceux du second groupe faisaient allusion à la réputation douteuse de leur victime pour justifier leurs crimes. Soixante-dix-sept pour cent des délinquants qui admettaient avoir commis un crime et 84 p. 100 des négateurs expliquaient leur comportement en remettant ça sur le compte de l'alcool, tandis que 33 p. 100 des délinquants du premier groupe et 40 p. 100 de ceux du second justifiaient leur crime en invoquant des troubles émotifs dus à une enfance malheureuse ou à un conflit conjugal.

Des études sur les pédophiles ont donné des résultats comparables. Dans le cadre d'une étude sur les agresseurs d'enfants(2) récemment menée au Canada, on s'est intéressé au contenu thématique et à la structure logique des excuses avancées par ceux-ci. Plus de 250 justifications tirées des dossiers de 86 pédophiles soumis à une évaluation psychiatrique et à une analyse ont été retenues. Elles ont été réparties en 21 excuses distinctes et six thèmes. Les chercheurs ont pu dégager une syntaxe d'excuse pour caractériser les structures de raisonnement des délinquants quant à leur infraction sexuelle.

Ce déni et cette déformation de la réalité compromettent autant l'évaluation précise que le traitement efficace de ces délinquants. Les thérapeutes doivent s'appuyer sur ce que leur raconte le délinquant quant aux circonstances qui l'ont amené à commettre l'infraction pour juger des comportements sur lesquels

doit porter la thérapie. En évaluant les progrès réalisés en thérapie, le thérapeute dépend de comptes rendus honnêtes, par les délinquants, de leurs fantasmes actuels et de leurs comportements sexuels.

Étant donné que les résultats de l'évaluation influent souvent dans une large mesure sur la peine imposée, la libération conditionnelle, la garde d'enfant et les droits de visite, il arrive souvent que les délinquants mentent au sujet des infractions qu'ils ont commises pour se protéger. Tandis que le déni de l'infraction, la dissimulation des faits et le refoulement de réactions pendant l'évaluation sont des aspects conscients du comportement de dénégation du délinquant, il est d'autres aspects de ce comportement que le délinquant ne maîtrise pas délibérément et dont il n'est tout au plus que légèrement conscient.

Le déni de la réalité et la minimisation découlent d'un processus psychologique où interviennent la déformation de la vérité, le rejet de la responsabilité sur d'autres personnes, la rationalisation et une attention et une mémoire sélectives. Ce processus vise à taire les sentiments de blâme et de responsabilisation que ressent le délinquant après avoir commis une infraction. Il semble porter ses fruits puisque seulement 14p. 100 des délinquants sexuels déclarent regretter avoir commis une infraction[(3)].

Le déni de la réalité et la minimisation sont deux manifestations du même processus cognitif intéressé, mais ils diffèrent à deux points de vue. Tout d'abord, le déni de la réalité et la minimisation correspondent à différents degrés du processus. Le déni de la réalité est extrême et catégorique tandis que la minimisation est mitigée. Deuxièmement, ce sont généralement les faits de l'infraction ou la question de savoir si le délinquant a oui ou non un problème qu'il faut soigner qui sont niés. En revanche, la minimisation a pour objet l'étendue de la responsabilité du délinquant à l'égard de l'infraction commise, l'importance de son rôle dans l'infraction et le degré de souffrance infligé à la victime.

On a tenté d'élaborer une typologie du déni de la réalité et de la minimisation s'appliquant aux pédophiles et aux violeurs. Celle-ci est brièvement présentée ci-après.

Déni de la réalité

Le déni de la réalité peut prendre diverses formes. D'une part, les délinquants peuvent tout simplement nier avoir commis l'infraction, affirmant n'avoir jamais eu de relations sexuelles avec la victime. Ils peuvent expliquer leur condamnation par une cour de justice en affirmant être victime d'un coup monté ou que la victime ou la police veut leur peau.

D'autre part, ils peuvent affirmer que, même s'ils ont eu des relations sexuelles avec la victime, aucune infraction n'a été commise puisque la victime était consentante ou qu'elle n'a pas opposé de résistance, qu'elle a pris un certain plaisir à l'expérience sexuelle sur le plan émotionnel ou parce qu'on leur avait laissé entendre que la victime était plus âgée qu'elle ne l'était en réalité.

Enfin, les délinquants reconnaîtront l'infraction qu'ils sont présumés avoir commis, mais nient que les rapports étaient sexuels. Ils peuvent par exemple affirmer que s'ils touchaient la victime, c'était pour un motif légitime (p. ex: soigner un enfant avec un onguent médicamenteux) ou que l'agression n'était pas sexuelle.

Minimisation

La minimisation a trois manifestations principales. Les délinquants minimiseront le mal fait à la victime, l'importance de leur comportement délictuel antérieur et leur responsabilité à l'égard des infractions qu'ils ont commises.

En minimisant le mal fait à la victime, les délinquants affirmeront que la victime se remettra et ne souffrira pas de séquelles à long terme, qu'elle avait eu tant de partenaires avant l'infraction que cette dernière ne porte pas à conséquence ou que le plaisir qu'elle a retiré de l'expérience compense le mal fait.

En minimisant l'importance de leur comportement délictuel antérieur, les délinquants peuvent sous-estimer le nombre de leurs victimes, la fréquence des infractions, la force qu'ils ont employée et l'effet perturbateur de leur comportement déviant.

Les délinquants minimisent de trois façons leur responsabilité à l'égard de l'infraction dont ils sont coupables: en rejetant le blâme sur la victime ou en invoquant des facteurs externes ou internes dont ils ne sont pas responsables. Les délinquants peuvent se dégager de toute responsabilité en imputant leur comportement à des facteurs externes ou aux circonstances, comme une intoxication alcoolique, une situation de stress, une pression sociale ou une provocation. Les délinquants se blanchissent en invoquant les problèmes personnels autres que sexuels qui les ont poussés à commettre l'infraction, comme le fait d'avoir eux-mêmes été des victimes par le passé, leur enfance défavorisée, leurs hormones ou pulsions sexuelles. À cet égard, certains délinquants feront allusion à la religion, mettant en cause Satan ou le diable.

Les délinquants se décharger ont peut-être le plus souvent de leur responsabilité en la rejetant sur la victime. Ils affirmeront que la victime était provocante sur le plan sexuel ou qu'elle les a mis hors d'eux et qu'elle méritait donc ce qui lui est arrivé.

Évaluation et traitement

La liste de vérification du déni de la réalité et de la minimisation, destinée à être utilisée au sein de la clinique des comportements sexuels de Warkworth, a été dressée d'après la typologie du déni de la réalité et de la minimisation décrite ci-dessus. Les thérapeutes de groupe ont recours à cette liste, qui sert à évaluer les agresseurs et les pédophiles, chaque fois qu'un homme divulgue, dans le cadre du programme de thérapie, l'infraction qu'il a commise. Sur la liste, le thérapeute indique si le délinquant nie ou non l'infraction. Le cas échéant, il précise la sous-catégorie de déni. Si le délinquant admet qu'il a commis une infraction sexuelle, mais qu'il minimise le fait, le thérapeute indique comment le délinquant s'y prend en cochant les sous-catégories pertinentes.

Dans le cas présent, il n'était possible de cocher qu'un seul type de déni pour chaque homme, mais il peut y avoir plusieurs formes de minimisation pour chaque délinquant.

Le tableau i rend compte de la fréquence de chaque type de déni de la réalité et de minimisation dans un groupe de pédophiles et de violeurs. Entre 50 et 60 p. 100 des délinquants de ces groupes refusent

d'admettre qu'ils sont des délinquants sexuels. La plupart des autres minimisent, d'une façon ou d'une autre, l'infraction commise. Rares sont ceux qui décrivent leur faute en prenant la responsabilité et en en acceptant les conséquences.

Tableau 1

Corrélation entre les questions d'évaluation, les sources de données, les méthodes de collecte et l'analyse des données

Question d'évaluation	Sources de données	Méthodes de collecte de données	Analyse des données
1. Contexte du PCDS	Hauts responsables administratifs du SCC	Entrevues personnelles	Analyse du contenu
	Documents du programme	Étude des documents	Analyse du contenu
2. Fonction et éléments du programme	Entrepreneurs	Entrevues et observations	Analyse du contenu
	Documents du programme	Étude des documents	Analyse du contenu
	Hauts responsables administratifs du SCC	Entrevues personnelles	Analyse du contenu
	Administrateurs du district	Entrevues personnelles	Analyse du contenu
	Agents de libération conditionnelle	Entrevues personnelles	Analyse du contenu
	Libérés conditionnels participant aux programmes	Groupes de discussion et observations	Analyse du contenu
3. Issue du programme			
a. processus et enrichissement individuel	Entrepreneurs	Entrevues et observations	Analyse du contenu
	Administrateurs de district	Entrevues	Analyse du contenu
	Agents de libération conditionnelle	Entrevues	Analyse du contenu
	Libérés conditionnels participant aux programmes	Groupes de discussion et observation	Analyse du contenu
b. récidive	Dossiers des cas : dossiers de libéra-	Examen des copies papier des	Analyse descriptive et

	participent aux programmes	discussion et observation	contenu
b. récidive	Dossiers des cas : dossiers de libération conditionnelle (actifs et archivés), SID, CIPC et entrepreneurs	Examen des copies papier des dossiers de libération conditionnelle (actifs et archivés) ; téléchargement électronique des dossiers enregistrés dans le SID et le CPIC	Analyse descriptive et statistique

Vu le taux élevé de déni de la réalité parmi les délinquants, il a fallu repenser le modèle de thérapie pour qu'il en tienne compte. Plutôt que d'exclure du traitement les délinquants qui niaient les faits, l'accent a été mis sur le déni de la réalité au premier stade de la thérapie.

Ce traitement est offert en sociothérapie. Pour commencer, chacun des délinquants relate au groupe l'infraction qu'il a commise. Ensuite, le thérapeute de groupe donne le compte rendu officiel des faits basé sur les rapports de police et la déclaration de la victime. On demande ensuite au groupe de relever les divergences entre la version du détenu et la version officielle. Le délinquant doit ensuite expliquer celles-ci, tandis que le groupe est encouragé à inscrire en faux les explications offertes par le délinquant.

Le thérapeute de groupe explique au délinquant et au groupe pourquoi les délinquants peuvent parfois refuser d'admettre qu'ils ont commis un crime, notamment par gêne, par crainte de perdre l'amour et l'appui d'amis ou de la famille, ou encore pour éviter les conséquences juridiques de leurs actes. Le délinquant peut décrire plusieurs fois de suite l'infraction, le groupe et le thérapeute mettant ses dires en doute à chaque fois.

On peut consacrer à chaque détenu plusieurs heures de la sociothérapie, quoique la moyenne se situe généralement à six heures.

Après le dernier récit de chaque détenu, le thérapeute inscrit sur la liste de vérification portant sur le déni de la réalité et sur la minimisation les renseignements particuliers divulgués dans ce dernier récit.

Des 41 délinquants présentés au tableau 1, 40 nécessitaient un traitement axé sur le déni de la réalité et sur la minimisation. De ceux-là, trois ont continué de nier en bloc l'infraction et ont donc abandonné le traitement, ne faisant pas de récit final.

Le tableau 2 rend compte des résultats obtenus par le biais de la liste de vérification avant et après le traitement par les délinquants qui, au départ, niaient la réalité. Le tableau 3 reprend les résultats concernant ceux qui au départ minimisaient l'importance de l'infraction commise.

Tableau 2

Tableau 2

Déni de la réalité et minimisation avant et après le traitement par les délinquants qui niaient l'infraction avant le traitement

	Avant le traitement (n=22)	Après le traitement (n=22)
Déni de la réalité	22	3
déni de toute interaction	14	1
déni du caractère sexuel de l'interaction	16	2
déni de la nature délictuelle de l'interaction	15	1
Minimisation	0	15
de la responsabilité	0	5
blâme rejeté sur la victime	0	2
circonstances externes	0	1
facteurs internes dont le délinquant n'est pas responsable	0	4
de l'importance de l'infraction		15
fréquence	0	1
nombre de condamnations antérieures	0	1
recours à la force	0	15
effet de perturbation	0	15
du mal infligé	0	1
aucune séquelle à long terme	0	1
Aucun déni de la réalité ou minimisation	0	4

Tableau 3

Minimisation avant et aprés le traitment par les délinquants qui minimisatient l'importance de l'infraction avant le traitement		
	avant le traitement (n=15)	**aprés le traitement (n=15)**
Minimisation	15	12
de la responsibility		5
blàme rejaté sur la victime	15	0
circumstances externes	1	1
facteurs internes dont le délinquant n'est pas responsible	14	5
	8	
de l'importance de l'infraction	9	11
fréquence	0	1
nombre de condamnalions antérieures	0	0
recours à la force	9	11
effel de perlurbation	9	10
de mol intilgé	5	0
aucune séquelle à long terme	5	0
Aucun déni da la réalité ou minimisation	0	3

Des 22 hommes qui, au départ, niaient l'infraction commise, mais qui ont quand même participé au traitement, trois se sont obstinés à refuser d'admettre leur crime au terme du traitement. Des 19 autres, 15 ont reconnu avoir commis une infraction sexuelle, mais en ont minimisé l'importance. Quatre de ceux qui, au départ, niaient l'infraction ont décrit les faits, la dernière fois, en acceptant l'entière responsabilité de ce qui s'était passé.

Des 15 hommes qui, au départ, minimisaient l'importance de l'infraction, 12 ont continué à le faire après le traitement, mais dans une moindre mesure. Aussi, trois ont décrit les faits une dernière fois sans minimiser dans une mesure marquée l'importance de leur crime.

Tous ceux qui ont terminé le traitement ont également répondu à l'inventaire multiphasique sur la sexualité (MSI), questionnaire de 300 questions spécialement conçu pour évaluer le déni de la réalité, la minimisation, les distorsions cognitives et la motivation de traitement des délinquants sexuels. Les résultats du questionnaire ne parlent pas d'eux-mêmes et le test est conçu de façon à empêcher le délinquant de reproduire, autant que possible, les bonnes réponses.

Le tableau 4 rend compte des résultats moyens, avant et après le traitement, sur les sous-échelles de cotation du MSI. Les écarts entre les résultats avant et après le traitement sont importants sur le plan statistique pour cinq des six échelles. Ils indiquent que le déni de la réalité et la minimisation sont moindres, mais que la motivation à l'égard du traitement est plus forte.

Tableau 4

Moyenne des résultats obtenus aux sous-échelles de l'inventaire multiphasique sur la sexualité avant et aprés le traitment		
Sous-échelles	**Avant le traitment**	**Aprés le traitement**
Désirebilité sexuele et sociale	26,09	29,75
Obsessions sexuelles	2,86	5,70
Échelle de mensonge	8,61	5,00
Dislosions cognitive et immoville	5,45	5,68
Justifications	3,70	1,97
Motivation à régard du l'ailemet	3,88	5,50

Bien que ces résultats ne soient pas concluants, ils montrent que le déni de la réalité et la minimisation parmi les délinquants sexuels peuvent être traités. Sans un traitement visant ces cognitions, les délinquants ne devraient pas être exclus parce qu'ils nient les faits ou en minimisent l'importance. De plus, le traitement devrait, dans un premier temps, se pencher sur le déni de la réalité et la minimisation en vue de stimuler la motivation à l'égard du traitement et de paver la voie à d'autres évaluations et traitements.

---

(1)*D. Scully et J. Marolla. (1984). « Convicted Rapists' Vocabulary of Motive: Excuses and Justifications Social Problems », 31, 530-544.*

(2)*N.L. Pollock et J.M. Hashmall. (1991). « The Excuses of child Molesters »,* Behavioral Sciences and the Law, *9, 53-59.*

(3)*J.S. Wormith. (1983). « Étude des délinquants sexuels incarcérés »,* Revue canadienne de criminologie, *25, 379-390.*